

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 octobre 2012

CP 12/10-05

L'an deux mil douze, le 29 octobre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

**ACQUISITIONS FONCIERES
POUR DIVERSES OPERATIONS DE VOIRIE
COMMUNES DE MONTPEZAT-DE-QUERCY
ET DE VERFEIL-SUR-SEYE**

**- Aménagement d'un carrefour tourne-à-gauche au droit des RD 820 et RD 20
à Montpezat-de-Quercy**

Par délibération du 21 avril 2011, l'Assemblée départementale a arrêté son programme annuel de voirie qui incluait notamment l'opération d'aménagement de carrefour tourne-à-gauche au droit des RD 820 et RD 20 à Montpezat-de-Quercy, et a décidé du principe des acquisitions foncières nécessaires, mentionnées dans le tableau ci-joint.

Ces acquisitions, d'un montant inférieur à 75 000 €, ont été négociées à l'amiable, hors estimation des Domaines, conformément à l'article 23 de la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2011 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, dite « loi Murcef ».

Dès lors, les documents permettant de dresser les actes notariés doivent être adressés à Maître Maurin, notaire à Montpezat-de-Quercy.

- Régularisation foncière au droit des RD 20 et RD 33 à Verfeil-sur-Seye

Lors de la réalisation des travaux de renforcement des accotements au droit des RD 20 et RD 33 à Verfeil-sur-Seye en 2005, le Département a empiété sur une partie d'une propriété, sans que la mutation foncière ne soit intervenue.

De ce fait, celle-ci s'est rapprochée de nos services afin que notre collectivité procède à cette régularisation foncière. Ce tracé étant désormais incorporé au domaine routier départemental, il convient en effet de transférer la propriété du terrain d'emprise, soit 295 m².

Cette acquisition, d'un montant inférieur à 75 000 € a été négociée à l'amiable (cf « loi Murcef »).

L'ensemble des pièces nécessaires à l'établissement de l'acte de vente doit être transmis à l'Etude Oeuillet / Chabosson, sise à Montauban.

A l'examen de ces éléments, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Se prononce favorablement sur les affaires foncières suivantes telle que détaillées en annexe :
 - Aménagement d'un carrefour tourne-à-gauche au droit des RD 820 et RD 20 à Montpezat-de-Quercy ;
 - Régularisation foncière au droit des RD 20 et RD 33 à Verfeil-sur-Seye ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département tous les actes et documents se rapportant à ces opérations, notamment les actes notariés ;

- Précise que la somme de 1172 € correspondant à la totalité des prix de vente reportés dans les tableaux ci-joints et les frais notariés correspondants seront prélevés sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 2151 sous fonction 621 du budget départemental, sachant que les frais de géomètre seront imputés à l'article 62268 sous-fonction 621.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

**ACQUISITIONS FONCIERES
POUR DIVERSES OPERATIONS DE VOIRIE
COMMUNES DE MONTPEZAT-DE-QUERCY ET DE VERFEIL-SUR-SEYE**

CP 12/10-05an

ANNEXE

**Aménagement d'un carrefour tourne-à-gauche au droit des RD 820 et RD 20 à
Montpezat-de-Quercy**

PARCELLES CONTENANCE	PRIX DES DOMAINES	PRIX DE VENTE ACCEPTE PAR PROMESSE DE VENTE
ZM 48 7a 23ca	sans objet	600 €
ZP 119 1a 22ca	sans objet	122 € indemnité principale + 250 € indemnités accessoires pour remise en état clôture, soit un montant total de 372 €

Régularisation foncière au droit des RD 20 et RD 33 à Verfeil-sur-Seye

PARCELLES CONTENANCE	PRIX DES DOMAINES	PRIX DE VENTE ACCEPTE PAR PROMESSE DE VENTE
D 1137 1a 66ca A 967 1a 29ca	sans objet	200 €

Le Président,